

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES

EXTRAITS

Par arrêté n° 560 PR du 19 juillet 1985. — Est autorisé un versement de *six millions de francs CP* (6.000.000 FCFP) à la ligue régionale d'athlétisme pour l'organisation des jeux de l'avenir 1985.

Cette somme est à verser au compte de cette ligue n° 32655 E Socredo.

Les pièces justificatives de l'utilisation de cette subvention seront adressées au service des finances et de la comptabilité après visa préalable du ministère de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de l'artisanat traditionnel.

L'arrêté n° 498 PR du 20 juin 1985 est rapporté.

La dépense est imputable au budget local de fonctionnement, sous-chapitre 934.01, article 657-37, exercice 1985.

AVIS OFFICIEL

AVIS DE CONCOURS

Le service du personnel et de la fonction publique organise, pour l'ensemble des services territoriaux, des concours généraux de recrutements de secrétaires d'administration contractuels de 2ème catégorie, titulaires du baccalauréat et d'adjoints administratifs contractuels de 3ème catégorie, titulaires du BEPC.

Les candidats doivent se présenter au service du personnel et de la fonction publique, au 2ème étage de l'immeuble Solari, avenue du Général de Gaulle à Papeete, pour y retirer un dossier d'inscription et recevoir tous les renseignements complémentaires.

Les candidats doivent avoir résidé, au minimum, cinq ans consécutifs dans le territoire.

Les candidatures seront reçues jusqu'au lundi 5 août 1985 à 16 heures.

Les épreuves écrites se dérouleront au lycée Paul Gauguin :

- Le lundi 12 août 1985, pour les candidats de 3ème catégorie ;
- Les mardi 13 et mercredi 14 août 1985, pour les candidats de 2ème catégorie.

Papeete, le 23 juillet 1985.

Pour le ministre
et par délégation :

*Le chef du service du personnel
et de la fonction publique, p. i.*
J.-P. BUISSON.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES DIVERSES

RESULTATS DU TIRAGE DE LA TOMBOLA DE LA LIGUE POLYNÉSIEENNE DE HAND-BALL

1er	lot	N°	63.395	10.000.000
2e	lot	N°	437.465	3.000.000
3e	lot	N°	237.082	1.000.000
4e	lot	N°	384.254	500.000
5e	lot	N°	422.488	100.000
6e	lot	N°	206.267	100.000
7e	lot	N°	286.182	100.000
8e	lot	N°	184.015	100.000
9e	lot	N°	111.461	100.000
10e	lot	N°	560.422	100.000
11e	lot	N°	477.200	100.000
12e	lot	N°	303.125	100.000
13e	lot	N°	82.182	100.000
14e	lot	N°	457.960	100.000
15e	lot	N°	483.368	100.000
16e	lot	N°	406.249	100.000
17e	lot	N°	529.216	100.000
18e	lot	N°	319.305	100.000
19e	lot	N°	583.895	100.000

ASSOCIATION RUGBY FOOTBALL CLUB DE FAAA

Extraits de Statuts

Il est constitué, sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, une association déclarée sous le nom : " RUGBY FOOTBALL CLUB DE FAAA " (R.F.C.F.).

L'association a pour objet la pratique des sports et principalement du rugby.

Sa durée est illimitée.

Les couleurs officielles de l'association sont vert et blanc.

Son siège social est fixé à FAAA.

Composition du bureau :

Président	: VICENTE André
Vice-Président	: TEPUARO Mathias
Secrétaire Général	: PERROT Bruno
Secrétaire général adjoint	: MARTIN François
Trésorier	: LEANCE Félix
Trésorier adjoint	: MARMOUYET Eric

Récépissé n° 4684 FI/AA du 22 avril 1985.

RESULTATS DU TIRAGE DE LA GRANDE TOMBOLA DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

1er	lot	N°	296.711	10.000.000
2e	lot	N°	213.570	5.000.000
3e	lot	N°	221.614	2.000.000
4e	lot	N°	340.348	1.000.000
5e	lot	N°	348.377	1.000.000
6e	lot	N°	317.316	200.000
7e	lot	N°	242.666	200.000
8e	lot	N°	404.199	200.000
9e	lot	N°	231.408	200.000
10e	lot	N°	399.713	200.000